

République Française
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Avesnes-le-Comte
Communauté de Communes du Sud-Artois

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Sailly-au-Bois
séance du 31/03/2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente et un Mars à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie, sous la présidence de Madame MIKOLAJCZAK Georgette, Maire.

Présents : Mme MIKOLAJCZAK Georgette, Maire, Mmes : PINSON Julie, PLOUVIER Marie-Christine, MM : ADAMCZYK Lucien, BAL Eric, CANIS Rémi, LETHO DUCLOS Gérard, OGON Eddy, PIETRZAK Vincent.

Absents excusés : Mme Cathy MONKA qui a donné procuration à Mme MIKOLAJCZAK Georgette, Mr Benoît DUFOUR qui a donné procuration à Mr LETHO DUCLOS Gérard.

Nombres de membre

- Afférents au Conseil municipal : 11
- En exercice : 11
- Présents:9
- Procurations: 2

Date de la convocation : 24/03/2022 - Date d'affichage : 24/03/2022

A été nommé secrétaire de seance M. OGON Eddy.

Compte-rendu

La séance ouverte, il est procédé à la lecture du compte-rendu de la réunion précédente qui est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés ;

Vote des taxes foncières :

Madame le Maire rappelle le taux des taxes foncières : Foncier bâti : 38,37%

Foncier non bâti : 40,96%

Ces deux taxes génèrent un produit de 88 651 €

Madame le Maire informe les conseillers que même si on ne change pas le taux des taxes, le contribuable constatera quand même une augmentation de ses impôts car l'Etat a augmenté les bases d'imposition de 3,4 % à cause de l'inflation.

Une simulation a été faite par le Trésor public : si on augmente les taxes de 0,5 %, nous recevons 1 138 € de plus et pour une augmentation de 1 %, ce serait 2 270 €.

Après délibération, à l'unanimité, les conseillers décident de ne pas augmenter le taux des taxes qui reste inchangé.

Vote du budget :

Lors de la réunion du 3 mars, nous avons décidé tous les investissements à réaliser cette année.

Madame le Maire précise que le devis des feux de signalisation est de 30 202,74 € TTC et qu'il y a lieu d'ajouter à l'investissement l'achat d'une tondeuse (coût environ 20 000 €), pour remplacer la

Kubota qui vient de tomber en panne et dont la réparation serait très onéreuse (estimée à 3 500 €). Pour rappel, cette tondeuse a été achetée d'occasion en 2009 : 4 500 €. Achat accepté. Madame le Maire signale que la mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire des fonctionnaires de l'Etat), obligatoire pour les employés communaux, coûtera 2 958 € pour cette année et qu'un décret augmente de 15 points la NBI (Nouvelle notification indiciaire) des secrétaires de mairie ce qui fera 20,08 € de plus à partir du 1er mars. Après lecture des articles du budget, celui-ci est voté à l'unanimité avec un équilibre de 700 970,62 € en section de fonctionnement et 187 276,60 € en section d'investissement.

Convention pour la création de la cantine garderie du RPI :

Après lecture, la convention est acceptée à l'unanimité et fera l'objet d'une délibération.

Délibération pour l'adhésion de la Communauté de Communes du Sud-Artois au syndicat mixte Hauts de France mobilités :

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la CCSA est devenue compétente en matière de mobilité et qu'à ce titre, elle exerce depuis le 1^{er} juillet 2021 le rôle d'autorité organisatrice de mobilité locale. La CCSA désire rejoindre le syndicat mixte Hauts de France Mobilités pour bénéficier de l'expertise et des conseils nécessaires pour répondre au mieux aux attentes des usagers et éviter les chevauchements de circuits et de services dans le cadre de l'intermodalité des services.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver l'adhésion de l'intercommunalité au Syndicat mixte des Hauts de France Mobilités.

Questions diverses :

Eglise : un lierre devant la sacristie devient énorme et menace le vitrail : Madame le Maire va demander à Monsieur Corman l'autorisation pour aller le couper.

On va voir si on peut enlever une partie du muret devant la porte de la sacristie.

A l'intérieur de l'église, on constate d'énormes fissures de chaque côté de la porte de sortie Rue Neuve. On va demander à la BRIF si elle peut s'occuper des réparations.

Abribus place de l'église : peut-être une solution pour le recycler : en faire une bibliothèque de rue comme certains le font dans les anciennes cabines téléphoniques : affaire à suivre.

Tarif de l'eau pour le SIESA : il sera de 0,60 € le m³ contre 0,549 € soit une augmentation d'un peu plus de 5 cents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

La prochaine réunion est prévue le jeudi 28 avril à 19h30.